

MAIRIE d'ARREAU

Conseil municipal du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 du mois d'octobre à 20 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 09 octobre 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Jean Pierre BUERBA, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **25 août 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **25 août 2025** est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR FESTICIMES

(112-2025)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°42-2025 du 07 avril 2025, le conseil municipal avait validé les montants affectés à chacune des associations. Il convient de rajouter un complément de 500 € pour Festicîmes pour laquelle il avait été attribué 4 800€. Le montant total de la subvention est porté à 5 300€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide le complément de 500€ à verser à Festicîmes au titre de l'année 2025, portant le montant total à 5 300€ au lieu de 4 800€.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau